



Cahier des Charges Flocon Vert - 2017

Lisibilité et lien avec l'international :

Le cahier des charges historique du Label Flocon Vert avait été développé par plus de 70 acteurs du tourisme et du développement durable en montagne en 2012. Il est utilisé depuis cette date et comprends 8 thématiques et 42 Indicateurs.

En 2016, après 4 ans, et comme initialement acté, ce cahier des charges nécessite une réactualisation. Le comité de labélisation Flocon Vert a donc missionné Mountain Riders pour organiser cette réactualisation avec deux volontés affichées :

- simplifier la compréhension des Indicateurs du label, avec notamment une volonté de réduction du nombre d'indicateurs pour aller vers environ 20 Indicateurs
- la mise en cohérence avec les standards internationaux et notamment avec le GSTC (Global Standard Tourism Council) et son cahier des charges GSTC – D, ayant trait aux destinations touristiques.

4 thématiques :

Pour se rapprocher des modes de présentation habituellement utilisés sur la question de la durabilité, et notamment par le GSTC, les 4 thématiques suivantes sont proposées :

- Gouvernance / Destination
- Economie
- Social-culturel
- Environnement – Ressources Naturelles

Les membres du comité de labellisation du label Flocon Vert



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



GOVERNANCE / DESTINATION

G1_ DESTINATION DURABLE

La station possède une stratégie active et partagée pour orienter et suivre son développement vers un développement soutenable

Indicateur : Stratégie (GSTC-A1)

La destination a formulé, et met en œuvre, une stratégie pluriannuelle à l'échelle de la destination qui est accessible au grand public et adaptée à sa taille, qui tient compte des questions d'ordre environnemental, économique, social, culturel, esthétique et liées à la qualité, la santé et la sécurité, et qui a été élaborée en mettant la population à contribution

Indicateur : Comité de suivi fonctionnel (GSTC-A2) (FV-0)

La destination s'appuie sur un organisme, un département, un groupe ou un comité efficace qui est chargé de coordonner les efforts en faveur d'un tourisme durable et qui mobilise des acteurs du secteur privé et du secteur public. Ce groupe est adapté à la taille et à la dimension de la destination. Il a des responsabilités précises vis-à-vis du suivi du label Flocon Vert et des moyens pour assurer la supervision et la mise en œuvre lui permettant de traiter les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels. Les activités du groupe sont financées de manière adéquate.

Indicateur : Amélioration continue – suivi (GSTC-A3)

La destination dispose d'un système pour assurer le suivi des questions d'ordre environnemental, économique, social, culturel, liées au tourisme et aux droits de l'homme, pour faire rapport publiquement sur ces questions et y faire face. Le système de suivi est soumis, à intervalles périodiques, à un examen et à une évaluation.

Indicateur : Participation publique (GSTC-B3 et B4)

La destination a mis en place un système encourageant la participation publique à l'aménagement de la destination et à la prise des décisions sur une base permanente.

Indicateur : Exploitation des remontées mécaniques (FV-38)

Une démarche globale de qualité et de durabilité est engagée au sein de l'exploitant des remontées mécaniques. Cette démarche est publiée et accessible au grand public. Elle peut faire l'objet de certifications (ISO 9001 – 14001 – 50001, 26 000, Green Globe...)

G2_ DIVERSIFICATION

La station travaille à l'atténuation de la variabilité saisonnière.

Indicateur : Stratégie 4 saisons (GSTC-A4)

GSTC : La destination affecte des ressources aux mesures d'atténuation de la variabilité saisonnière du tourisme, selon qu'il convient. Elle s'efforce de trouver un équilibre entre les besoins de l'économie locale, de la communauté, des cultures et de l'environnement en vue d'identifier des créneaux porteurs pour le tourisme toute l'année durant.

G3_ DEREGLEMENT CLIMATIQUE

La station est engagée dans des processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation durable au changement climatique.

Indicateur : Adaptation climatique (GSTC-A5)

GSTC : La destination a un système pour identifier les risques et les possibilités associées aux changements climatiques. Ce système encourage les stratégies

d'adaptation aux changements climatiques en ce qui concerne le développement, le choix des sites, la conception et la gestion des installations. Il contribue à la durabilité et à la résilience de la destination ainsi qu'à la sensibilisation du public aux questions climatiques en s'adressant aux résidents comme aux touristes.

Indicateur : Réduction GES (GSTC-D4)

La destination a un système en place pour encourager les entreprises à mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, en assurer le suivi, les limiter à un minimum, en rendre compte publiquement et prendre des mesures d'atténuation, dans toutes les facettes de leur activité (y compris les émissions émanant des fournisseurs de services).

Indicateur : Manque de neige (FV-nouveau)

La destination a défini collectivement un processus permettant de faire face aux éventuels manques de neige (proposition d'activités hors neige, animations, ouverture partielle, production ou acheminement de neige). Ce processus est transparent et communiqué au grand public, il détaille les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux de l'option choisie.

G 4_ AMENAGEMENT

La destination respecte la réglementation en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace

Indicateur : Politique d'aménagement (GSTC-A7)

La destination dispose de directives, d'une réglementation et/ou de politiques volontaristes en matière d'aménagement du territoire qui imposent d'évaluer l'impact environnemental, économique et social et qui inscrivent dans une logique durable l'occupation des sols, la conception, la construction et la démolition des espaces, la préservation de la biodiversité. Les directives, la réglementation et/ou les politiques visent à protéger les ressources naturelles et culturelles. Elles ont été élaborées avec l'apport local des populations et à l'issue d'un processus rigoureux d'analyse. Elles sont publiques et sont appliquées.

Indicateur : Remise en tourisme de l'immobilier de loisir (FV-14)

La destination privilégie la réhabilitation des bâtiments anciens plutôt que la création de nouvelles résidences secondaires avec un programme d'incitation à la remise en tourisme de l'immobilier de loisirs

Indicateur : Réduction de l'impact paysager (FV-18)

Des mesures sont prises pour garantir la réduction des impacts paysagers globaux du domaine de loisirs sur l'environnement. Les installations qui ne sont plus en service sont démontées, aucune installation de ce type n'est présente sur le domaine. Le recours à l'affichage publicitaire est réglementé

G5_ PROMOTION - COMMUNICATION

Les messages promotionnels et d'information sur la station sont authentiques et détaillés sur les aspects durables, des enquêtes auprès des visiteurs sont réalisés et rendus publics

Indicateur : Enquêtes et rapports publics (GSTC-A10)

La destination a un système pour le suivi et l'établissement de rapports publics concernant la satisfaction des visiteurs et, si nécessaire, pour améliorer la satisfaction des visiteurs. Des questions sur le développement durable sont intégrées à l'enquête. La destination publie ses rapports annuellement.

Indicateur : Promotion (GSTC-A14)

La promotion est juste en ce qui concerne la destination et ses produits, les services et les allégations de développement soutenable. Les messages promotionnels sont respectueux des communautés locales et des touristes et de leur authenticité.

ECONOMIE

E1_SUIVI ECONOMIQUE

La station publie ses indicateurs économiques annuellement

Indicateur : Rapport économique (GSTC- B1)

La contribution économique directe et indirecte du tourisme à l'économie de la destination fait l'objet d'un suivi et de rapports publics établis au moins annuellement. Autant que possible, il conviendrait d'y inclure les dépenses des visiteurs, le produit par chambre disponible, les données relatives à l'emploi et aux investissements.

E2_CONDITIONS DE TRAVAIL EQUITABLES

La station propose des conditions de travail équitables et sécurisés, pour les employés locaux et les saisonniers

Indicateur : Perspectives locales de carrière (GSTC- B2)

Les entreprises de la destination assurent à tous des conditions égales d'emploi, de possibilités de formation, de sécurité au travail et de rémunération équitable.

Indicateur : Accueil (FV-32)

Une entité, bureau ou association dispense des conseils et accueille les saisonniers pour les questions sociales, hygiène, santé, psychologie ou information

Indicateur : Logements saisonniers (FV-32)

La station communique le nombre de logements dédiés aux saisonniers. La destination a un système pour connaître les besoins en logement de ses travailleurs saisonniers et un plan d'action pour améliorer l'offre de logement saisonnier sur son territoire.

Indicateur : Avantages saisonniers (FV-32)

Des avantages financiers sur les forfaits, les transports, les achats ou les divertissements sont attribués à l'ensemble des saisonniers

Indicateur : Salon de l'emploi (FV-32)

Un salon de l'emploi et de la formation ou un événement équivalent est organisé annuellement pour permettre aux saisonniers de rencontrer les employeurs

Indicateur : Handicap

La station met en œuvre une politique d'accessibilité de l'emploi aux personnes en situation de handicap

E3_SOUTIEN AUX INITIATIVES DURABLES

La station soutien les actions durables locales d'associations, d'entreprises ou de vacanciers

Indicateur : Association et population (GSTC- B8)

La destination a un système pour encourager les associations et la population à contribuer aux initiatives communautaires, en faveur du tourisme social ou de l'environnement. Ce soutien peut être matériel, de communication ou financier.

Indicateur : Entreprises locales (GSTC- B8-A11) (FV-41)

La destination a un système pour encourager les entreprises à contribuer aux initiatives communautaires, en faveur du tourisme social ou de l'environnement. Ce

soutien peut être matériel, de communication ou financier. Une liste des entreprises engagées en matière de développement soutenable peut être publiée.

Indicateur : Vacanciers (GSTC- B8)

La destination a un système pour encourager les vacanciers à contribuer aux initiatives communautaires et en faveur de la durabilité. Par exemple du bénévolat/découverte peut être proposé pour impliquer d'avantage les vacanciers

E4_ECONOMIE LOCALE

La destination soutien, développe et valorise les productions locales (agriculture, sylviculture et artisanat) et l'économie sociale et solidaire

Indicateur : Agriculture (FV-39)

La commune a engagé des actions en faveur du soutien des activités agricoles et de pastoralisme sur son territoire si ces activités sont présentes.

Indicateur : Sylviculture (FV-39)

La commune est engagée dans un programme d'action de type Charte Forestière de Territoire, elle encourage le développement d'une filière bois locale

Indicateur : Artisanat local (GSTC-B9)

La destination a un système permettant de soutenir les entreprises locales et les petites et moyennes entreprises, ainsi que de promouvoir et de développer des produits durables d'origine locale et des principes de commerce équitable s'appuyant sur la nature et la culture de la zone. Ceux-ci peuvent inclure la restauration et la consommation de boissons, l'artisanat, les arts du spectacle, les produits agricoles, etc

Indicateur : Commande publique responsable (FV-37)

La commune met en place des clauses d'insertion et d'économie sociale dans ses documents d'attribution des marchés publics ou appels d'offre

SOCIAL et CULTUREL

S1_PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

La destination porte attention à la conservation et la mise en valeur de son patrimoine culturel et naturel

Indicateur : Protection des lieux d'intérêts (GSTC-C1)

La destination a une politique et un système en place pour évaluer, garantir l'état et la conservation des sites culturels, y compris le patrimoine bâti (historique et archéologique) et les paysages ruraux et urbains pittoresques.

Indicateur : Valorisation des espaces protégés (GSTC-C3 ; FV-19)

La destination connaît, protège, gère et met en valeur l'ensemble des espaces naturels et protégés de son territoire. La destination a publié et fourni des directives pour un comportement approprié des visiteurs sur les sites sensibles. Ces directives sont destinées à limiter à un minimum les impacts négatifs sur les sites sensibles et à renforcer les comportements positifs des visiteurs.

S2_ EDUCATION INTERNE

La destination porte attention à l'éducation de ses habitants et acteurs locaux. Elle développe l'exemplarité de ses actions vis à vis de la durabilité.

Indicateur : Education au Développement Durable dans les Ecoles (FV-36)

Les programmes des écoles locales proposent l'éducation à des thématiques du développement durable. Au moins une école est labélisée Eco Ecole ou peut justifier d'un engagement comparable.

Indicateur : Restauration collective (FV-36)

La ou les cantines de la commune proposent des produits locaux et/ou bios

Indicateur : Formations du personnel (FV-11)

Des actions de formations et de sensibilisation du personnel au développement soutenable sont réalisées.

Indicateur : Ramassage (FV-29)

La station organise une journée de ramassage des déchets sur le domaine skiable avec plusieurs acteurs de la station chaque année

S3_ SENSIBILISATION VISITEURS

La destination sensibilise ses visiteurs via l'indication des comportements appropriés, l'organisation d'événements éco-responsables et des actions de sensibilisation

Indicateur : Comportement des visiteurs (GSTC-C3)

La destination a publié et fourni des directives pour un comportement approprié des visiteurs sur les sites sensibles. Ces directives sont destinées à limiter à un minimum les impacts négatifs sur les sites sensibles et à renforcer les comportements positifs des visiteurs.

Indicateur : Sensibilisation des visiteurs (FV-40)

Des actions d'animation et de sensibilisation aux éco-gestes et au milieu montagnard sont proposées aux visiteurs. Par exemple via des supports locaux (cendriers de poche, affichage pylônes ou plan des pistes, vidéos) ou par l'organisation d'événements en lien avec des pratiques sportives douces (randonnée, partenariat avec les parcs, découverte faune flore, zéro déchets, mobilité douce, jeu concours culture et environnement local...)

Indicateur : Evènements Eco Responsables (FV-40)

Les évènements se déroulant sur le territoire de la station intègrent une réflexion d'amélioration de leur impact en matière de développement durable (transport, énergie, déchets, alimentation)

S4_ FAMILLE

Des services et tarifs adaptés aux familles sont développés par la destination

Indicateur : Services familles (FV-32)

La station possède le label « Famille Plus Montagne », le label « Station Kid » ou peut faire état d'un engagement équivalent

Indicateur : Offres tarifaires

La station propose des réductions tarifaires pour les familles pour les offres de loisirs

S5_ ACCESSIBILITE - HANDICAP

La destination et ses atouts touristiques sont accessibles a tous

Indicateur : Accès universel (GSTC-A8)

La ou` cela se justifie, les sites et les installations, dont ceux qui sont importants du point de vue naturel et culturel, sont accessibles a` tous, y compris aux personnes handicapées et aux autres personnes ayant des besoins spécifiques en matière d'accès. Lorsque ces sites et ces installations ne sont pas immédiatement accessibles, l'accès est rendu possible grâce a` la conception et a` la mise en œuvre de solutions tenant compte a` la fois de l'intégrité du

site et des aménagements raisonnables que l'on peut envisager pour les personnes ayant des besoins en termes d'accès.

Indicateur : Tourisme et handicap (FV-31)

La station dispose au moins d'un établissement labélisé « Tourisme & handicap » ou peut faire état d'un niveau d'engagement équivalent.

Indicateur : Loisirs adaptés (FV-31)

La station est labélisée « Espace loisir handisport » ou elle peut faire état d'un niveau d'engagement équivalent, un référent pour les loisirs adaptés est identifié sur la station, des outils adaptés lui sont mis à disposition.

RESSOURCES NATURELLES et ECOLOGIE

R1_RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

La destination a identifié les risques de son activité sur les ressources naturelles, elle organise la réduction de ces risques

Indicateur : Suivi et réduction des risques (GSTC-D1)

La destination a identifié quels étaient les risques pour l'environnement et a mis en place un processus pour y faire face. Ce processus est suivi annuellement, des actions concrètes peuvent être présentées.

Indicateur : Biodiversité

La station a une connaissance fine de l'état de la faune et de la flore sur son territoire et est impliquée dans le réseau des observatoires locaux de la biodiversité. Elle valorise sa biodiversité locale par l'intermédiaire d'actions de communication, d'information, de restriction d'accès et/ou d'offre touristique.

R2_ENERGIE

La destination travaille à mesurer, optimiser et réduire sa consommation d'énergie. Une attention est portée au développement des énergies renouvelables et à la limitation de la pollution lumineuse.

Indicateur : Stratégie énergie – acteurs publics (FV)

La destination a un système de suivi, et de réduction de ses consommations énergétiques. La destination peut par exemple être engagée dans un PCET, TEPOS, Citergie ou équivalent.

Indicateur : Stratégie énergie – acteurs privés (GSTC-D5)

La destination a un système pour encourager les entreprises à mesurer leur consommation énergétique, en assurer le suivi, la réduire et en rendre compte publiquement ainsi qu'à réduire leur dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles. Cette démarche est obligatoire pour l'opérateur des remontées mécaniques, en particulier concernant le damage, les remontées mécaniques, la production de neige de culture et le chauffage.

Indicateur : Production d'énergies locales (FV-12)

La destination a réalisé des diagnostics sur les potentiels de production d'ENR sur son territoire. Des énergies renouvelables, selon les possibilités sont développées localement.

Indicateur : Eclairage public - Ciel étoilé (FV-10)

Un programme de limitation de la consommation relative à l'éclairage public est engagé
Des actions de réduction de la pollution lumineuse sont engagées

R3_GESTION DE L'EAU POTABLE ET NEIGE DE CULTURE

La destination a engagé un travail d'optimisation de la qualité et des consommations d'eau.

Indicateur : Sécurité de l'approvisionnement en eau (FV-22 ; GSTC-D7)

La destination a un système pour assurer le suivi de ses ressources hydriques afin de veiller à ce que l'utilisation faite par les entreprises soit compatible avec les besoins en eau de la population de la destination. Elle est impliquée dans des outils de type SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux) ou contrat de rivière, elle travaille en concertation avec ses acteurs de bassin versant pour la gestion de la quantité et de la qualité des eaux

Indicateur : Réseau et éco-consommation (FV-23)

La destination met en œuvre des actions d'optimisation du rendement de son réseau d'approvisionnement en eau potable (AEP), ce rendement est supérieur à 65 %. Elle est engagée également à la réduction de sa consommation via l'installation progressive d'appareils économes en eau.

Indicateur : Neige de culture (FV-22)

La destination connaît ses prélèvements en eau, elle connaît les débits réservés de ses rivières et les respecte, elle travaille à l'optimisation des prélèvements

R4_GESTIONS DES EAUX USEES

La destination traite efficacement ses eaux usées

Indicateur : Assainissement Collectif (FV-20) (GSTC-D9)

La destination dispose de directives claires et mises en application en ce qui concerne le choix des sites, l'entretien et les contrôles des rejets des fosses septiques et des systèmes de traitement des eaux usées. Elle assure un traitement efficace des eaux usées et leur réutilisation ou leur évacuation en toute sécurité en limitant à un minimum les effets néfastes pour la population locale et pour l'environnement.

Indicateur : Assainissement Individuel (FV-20) (GSTC-D9)

La destination dispose de directives claires et mises en application en ce qui concerne le recensement, l'information et le contrôle des dispositifs d'assainissement individuel pour limiter à un minimum les effets néfastes pour la population locale et pour l'environnement.

Indicateur : Caractéristiques et conformité de la station d'épuration principale (CE)

La destination dispose de directives claires et mises en application en ce qui concerne le choix des sites, l'entretien et les contrôles des rejets des fosses septiques et des systèmes de traitement des eaux usées. Elle assure un traitement efficace des eaux usées et leur réutilisation ou leur évacuation en toute sécurité en limitant à un minimum les effets néfastes pour la population locale et pour l'environnement.

Indicateur : Eaux pluviales

Un zonage des eaux pluviales est réalisé sur la commune et le type de réseau est adapté pour éviter une pollution de l'environnement en cas de forte pluie.

Indicateur : Valorisation locale des boues d'assainissement (FV-21)

Un système de valorisation des boues d'épuration est développé par la collectivité

R5_MOBILITES DOUCES

La destination a un système pour accroître l'utilisation de moyens de transport à faible impact, notamment les transports publics et le transport actif (par exemple, la marche ou le vélo). (GSTC-D12)

Indicateur : Transport en commun – promotion grand public

Des offres incitant à l'utilisation de transport en commun pour l'accès à la destination sont disponibles, ces offres sont visibles et font l'objet d'une promotion particulière dans les communications de la destination

Indicateur : Covoiturage et autopartage (FV-2)

La station incite ses clients « à la journée » à se regrouper pour monter en station, par des moyens financiers ou matériels

Indicateur : déplacements actifs (cyclistes, piétons)

La destination a pris les mesures nécessaires pour permettre un déplacement à pied sécurisé dans la majeure partie des pôles de vies et d'activités.

Indicateur : Animations (FV-3)

La commune propose des animations pour la promotion des modes de déplacement doux. Les événements centrés sur l'utilisation d'engins motorisés de loisirs utilisant des énergies fossiles (4x4, motoneiges, héliski) font l'objet d'une politique volontariste de réduction et de compensation de l'empreinte environnemental.

Indicateur : Déplacements professionnels – domicile travail (FV-3)

Les acteurs de la station sont engagés dans un plan d'actions visant à optimiser les déplacements professionnels des agents et les transports domicile travail

R6_DECHETS

La destination dispose d'un système pour encourager les entreprises et les particuliers à réduire, à réutiliser et à recycler les déchets solides. Tout déchet solide résiduel n'étant ni réutilisé ni recyclé est éliminé selon des modalités propres à garantir la sécurité et la durabilité.

Indicateur : Gestion des ordures ménagères

La destination dispose d'un système de gestion des ordures ménagères assurant la collecte et le traitement des ordures ménagères. Elle suit les tonnages produits par la population sédentaire et touristiques et travaille à son optimisation. Il n'y a plus de décharges brutes sur la commune.

Indicateur : Points de collecte (FV-25)

La commune propose un système de collecte permettant le tri de l'ensemble des déchets classiques : Verre, Papier Carton, Métaux et Plastiques. Le nombre et la répartition des points de collecte sélective sont adaptés à l'implication de tous

Indicateur : Sensibilisation auprès des habitants, des professionnels et des estivants (FV-26)

La destination propose des informations adaptées aux différents publics permettant de comprendre et de trier ses déchets. Des actions d'éducation sont réalisées au sein de la destination, via des formations auprès de professionnels ou via des événements

Indicateur : Tri interne et réduction à la source (FV-27)

L'office de tourisme, la mairie et la société de remontée mécanique organisent le tri de leurs déchets en interne. Les déchets collectés sont valorisés et recyclés. Une réflexion de réduction à la source est engagée

Indicateur : Déchetterie (FV-28)

Une déchetterie est active sur le territoire de la station, ses horaires d'ouverture et son fonctionnement sont adaptés.

Indicateur : Compostage (FV-28)

Des actions d'incitation au compostage des déchets verts et organiques sont organisées.



Contacts Mountain Riders

Yohan SALMON
yohan@mountain-riders.org
04 20 30 28 98

Camille Rey-Gorrez, communication - presse
camille@mountain-riders.org
04 20 30 28 98